

LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

**VOUS AVEZ UN PROJET
TOURISTIQUE EN
CORNOUAILLE ?**



À PROPOS des Destinations bretonnes

Ce sont des territoires de projet qui :

- **fédèrent** et **associent** les acteurs publics (*communautés de communes, communes et offices de tourisme*) aux acteurs privés (*professionnels du tourisme*) ;
- **soutiennent** une stratégie intégrée de développement touristique où l'identité de chaque territoire est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation.

Les projets de développement portés par les Destinations peuvent être **co-financés par la région Bretagne** sous réserve de s'inscrire et de respecter les valeurs de la stratégie régionale "*Identité et Transitions : 2020-2025*".



Pour plus d'informations sur le partenariat et l'aide
financière de la Région Bretagne avec les
Destinations



À PROPOS

de la Destination Quimper Cornouaille

Le 30 mars 2023, le Comité de Pilotage a renouvelé sa **stratégie de développement touristique** pour la période **2023-2025**.



À PROPOS

du plan d'action 2023 - 2025

AXE A



LES AMBITIONS

Faire de la valorisation des savoir-faire un vecteur de découverte de la Cornouaille et un facteur de rééquilibre des flux sur le territoire.

La **richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille** constitue une réelle particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes.

Il s'agit donc de **proposer un tourisme "non délocalisable"**, ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et de permettre la **désaisonnalisation de la fréquentation touristique**.

UN DES DEUX **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement et à l'optimisation des visites d'entreprises en Cornouaille
- **Contribuer** à la construction d'un parcours de découverte d'une ou plusieurs filières économiques

À PROPOS

du plan d'action 2023 - 2025

AXE B



LES AMBITIONS

Positionner la Destination comme un territoire structuré sur les **mobilités douces** et **fluidifier le parcours des clientèles en séjour ou en itinérance** (pédestre, vélo, camping-car, van, etc).

Organiser l'accueil des camping-caristes (vans et fourgons) en **dispersant les flux**, en **décongestionnant le littoral** et en rendant **l'information lisible** pour les usagers.

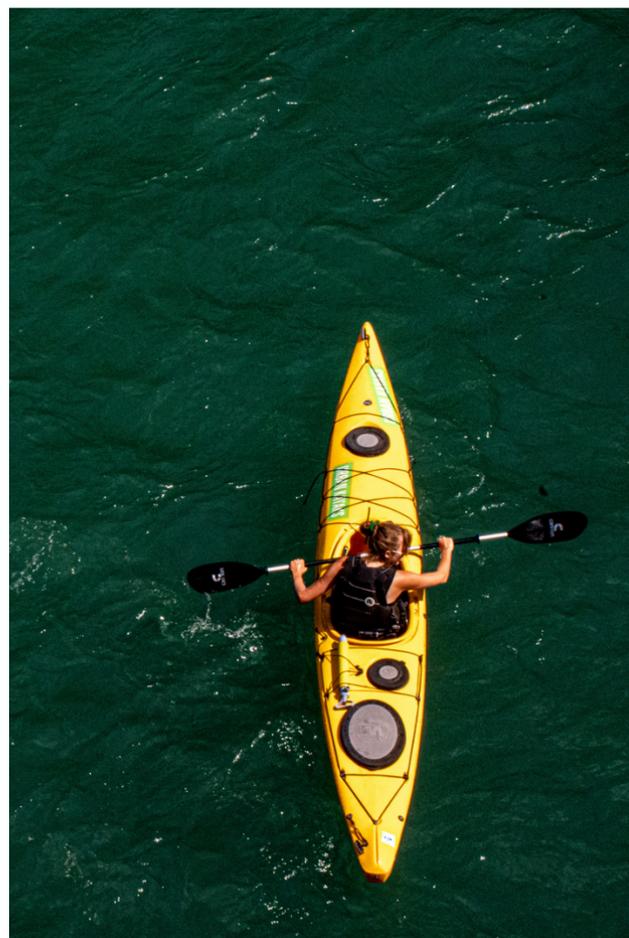
UN DES TROIS **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement des itinéraires de mobilités douces structurants
- **Contribuer** à l'amélioration de l'accueil des camping-caristes (vans et fourgons)
- **Accompagner** et **faciliter** les mobilités touristiques cornouaillaises

À PROPOS

du plan d'action 2023 - 2025

AXE C



LES AMBITIONS

Développer, démocratiser et dynamiser les activités et pratiques nautiques.

Attirer de nouveaux publics et rendre accessible la pratique du nautisme pour les personnes en situation de handicap, les femmes, les populations défavorisées, etc.

Créer un réseau de professionnels du nautisme, à l'échelle cornouaillaise, afin de structurer l'offre et déterminer leurs besoins futurs.

UN DES TROIS **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement d'un nautisme accessible à tous
- **Contribuer** à la préfiguration des centres-nautiques de demain
- **Accompagner** l'aménagement des sites de pratiques libres

À PROPOS

des projets et de leur cofinancement

QUI peut déposer un projet ?

Les bénéficiaires, qu'ils soient publics ou privés, doivent contribuer au projet, qui sera coordonné à l'échelle de la Destination, et être inscrits à son plan d'action.

Un projet peut comporter plusieurs bénéficiaires.

1

ACTEURS ET STRUCTURES PUBLIQUES

*Intercommunalités
Communes
Offices de tourisme
Etc*

2

ACTEURS ET STRUCTURES PRIVÉS

*Entreprises
Hébergeurs
Restaurateurs
Centres-nautiques
Etc*

3

ACTEURS ASSOCIATIFS

À PROPOS

des projets et de leur cofinancement

QUEL TYPE de dépenses sont éligibles ?

POUR LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT



- Etudes et actions nécessaires au déploiement d'un projet inscrit dans le plan d'action de la Destination
- Actions de montée en compétence collective, déployées dans le cadre des projets coordonnés ou d'autres actions spécifiques inscrites au plan d'action de la Destination
- Projets confiés à une prestation externe ou portés en régie, à condition que le poste ne bénéficie pas déjà d'un soutien régional
- Projets visant à former les acteurs aux spécificités des marchés, à s'assurer d'une capitalisation optimale des projets, à parfaire la connaissance de l'offre et à favoriser l'effet réseau
- Projets visant à expérimenter de nouveaux services déployés dans le cadre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination



- Actions de communication, promotion, commercialisation ;
- Dépenses liées aux prestations de traiteurs, restauration, d'hébergements et de déplacement (sauf pour les intervenants extérieurs)
- Frais de structures (consommables, impression...).
- Projets isolés et non rattachés à un projet global coordonné à l'échelle de la Destination
- Etudes, actions démarrées avant la date de dépôt de la demande d'aide

À PROPOS

des projets et de leur cofinancement

QUEL TYPE de dépenses sont éligibles ?

POUR LES PROJETS EN INVESTISSEMENT



- Etudes préalables à l'investissement et investissements liés à la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'actions de la Destination
- Le projet doit privilégier des investissements qui servent à l'année (aux locaux et aux visiteurs)

- Projets isolés et non rattachés au plan d'actions de la Destination
- Travaux, études démarrés avant la date de dépôt de la demande d'aide
- Actions et infrastructures liées aux missions d'accueil, de communication et de promotion
- Achat de véhicules utilitaires



- Projets réalisés en régie
- Acquisitions foncières et immobilières
- Projets relevant d'une autre aide de la politique touristique régionale :
Véloroutes et voies vertes, tourisme de savoir-faire et projets Etablissements du tourisme social et solidaire intégrés, Projets nautiques intégrés et Sites d'exception naturels et culturels démarrés avant 2023 ;
- Pas de financement de biens mobiliers, sauf s'ils ont vocation à être répartis sur l'ensemble de la Destination avec une approche globale pour un nouveau service ou une performance améliorée

À PROPOS

des projets et de leur cofinancement

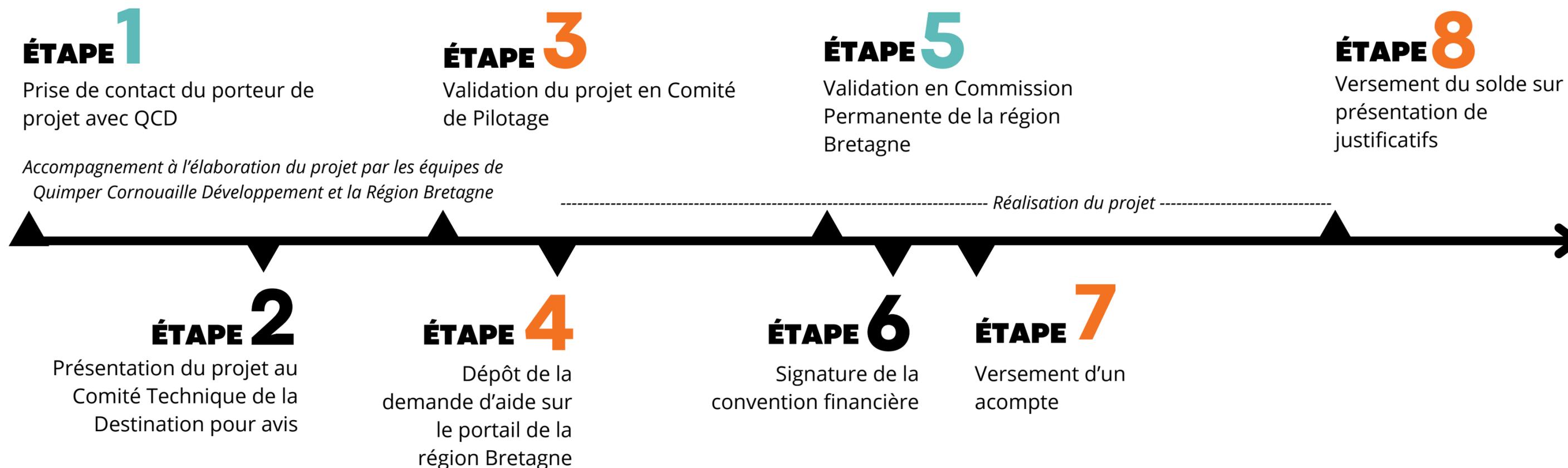
QUELS sont les critères de sélection ?

- Être inscrits au plan d'actions, accompagnés par les équipes techniques et validé par le Comité de Pilotage de la Destination ;
- Faire l'objet d'un échange au préalable entre les équipes techniques de la Destination et les équipes régionales ;
- Être exemplaires en matière de sobriété foncière, de préservation de la biodiversité, en matière de prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques, et d'implication des usagers ;
- Être à l'échelle cornouaillaise et à dimension collective si la demande d'aide financière est à faible montant.

À PROPOS

des projets et de leur cofinancement

QUELS sont les critères de sélection ?



L'ÉQUIPE À CONTACTER



**CLÉMENCE
GAURIVEAUD**

clemence.gauriveaud@qcd.bzh
02.98.10.34.08



**STÉPHANE
ALLAIN**

stephane.allain@qcd.bzh
02.98.10.34.51



**HÉLOÏSE
COLIN**

heloise.colin@qcd.bzh
02.90.94.48.46